

## CONVENTION D'AIDE À L'ÉCRITURE

pour le projet de film

intitulé provisoirement ou définitivement : **Titre du film**

dont l'auteur·ice - réalisateur·ice est **Nom Cinéaste**

durée prévue : **xxx** minutes

support : **xxx**

numéro de dossier : **xxx**

### IL EST CONVENU ENTRE LES PARTIES

"LE CENTRE DE L'AUDIOVISUEL A BRUXELLES" (CBA) asbl  
ayant son siège 19F, avenue des Arts à 1000 Bruxelles,  
représenté en vertu de l'article 19 des statuts publiés au Moniteur belge du 12 avril 1979,  
par Madame Hanne PHLYPO, Présidente  
et Monsieur Javier PACKER-COMYN, Secrétaire général

ET

**NOM SOCIETE DE PRODUCTION**, ci-nommé le-la PRODUCTEUR·ICE,  
dont le siège social est situé **#ADRESSE PROD#** et valablement représenté par **#NOM PROD#** en qualité de  
**#QUALITE SIGNATAIRE PROD#**

### LES POINTS SUIVANTS :

1) Le·la PRODUCTEUR·ICE a proposé au CBA un projet de film intitulé **#NOM FILM#** de **#NOM REAL#** (ci-nommé·e l'AUTEUR·ICE-REALISATEUR·ICE et domicilié·e **#ADRESSE REAL#**)  
d'une durée prévue de **#DUREE#** pour lequel il·elle a sollicité une aide à l'écriture.

2) La Commission du CBA en sa réunion du **date**, a décidé d'octroyer en faveur de cette demande, une aide au·à la PRODUCTEUR·ICE d'un montant de **xxx** euros sur base d'un dossier accompagnant la demande de soutien. Cette aide peut s'accompagner d'un prêt gratuit de matériel de repérages, hors frais de maintenance, à valoir sur une coproduction éventuelle. Il est proposé dans la mesure des disponibilités du planning matériel du CBA.

3) Le·la PRODUCTEUR·ICE s'engage à rendre compte avec l'AUTEUR·ICE-REALISATEUR·ICE de l'évolution de son projet régulièrement au SG du CBA avec une obligation d'un rendez-vous tous les quatre mois au minimum.

4) Le·la PRODUCTEUR·ICE s'engage dans un délai ne dépassant pas trois mois, à fournir au CBA le matériel promotionnel suivant :

- 1 Fiche technique détaillée en français et en anglais comprenant un synopsis long (max. 15 lignes - 900 signes) et un synopsis court (max. 4 lignes - 240 signes) en français et en anglais, équipe technique, coproducteurs.
- 3 photos promotionnelles du Film et 1 photo du·de la réalisateur·ice (droits d'exploitation inclus) en format TIFF/JPEG (300 dpi minimum)

- Filmographie et biographie du-de la réalisateur-ice en français et en anglais (max. 15 lignes - 900 signes) avec coordonnées complètes actualisées.

5) Le-la PRODUCTEUR·ICE s'engage dans un délai ne dépassant pas un an, à présenter au SG et/ou Président du CBA le résultat du travail d'écriture / développement sous forme écrite et/ou filmée ou comme le-la PRODUCTEUR·ICE ou l'AUTEUR·ICE-REALISATEUR·ICE estime qu'il convient mieux au projet.

6) La mention « Un projet développé avec l'aide du C.B.A. (Centre de l'Audiovisuel à Bruxelles) » devra figurer sur tout support de communication, numérique ou autre, relatif au projet (dossiers de recherches de financement, catalogues, fiche techniques, bande-annonce, sites web, filmographies, etc). Dans la mesure du possible, il sera procédé à l'ajout de cette mention sur la communication mise en ligne antérieurement à l'octroi de la présente aide et pouvant faire l'objet d'une mise à jour (sites web, base de données de films en cours, etc).

7) Le contrat ou l'option de cession de droits liant l'AUTEUR·ICE-REALISATEUR·ICE au PRODUCTEUR devra être joint en annexe 2 de la présente convention.

8) Le-la PRODUCTEUR·ICE garantit au CBA que ce projet sera présenté en priorité sur tout autre partenaire potentiel de coproduction en Belgique à la Commission du CBA au titre de partenaire à la coproduction du film.

L'aide à l'écriture devra être liquidée à la date du dépôt du projet pour une analyse par la Commission en Production ou Finition à laquelle le projet sera à nouveau soumis. Si les comptes et justificatifs afférents à l'aide à l'écriture n'ont pas été envoyés avant la date du dépôt, la seconde tranche ne pourra plus être réclamée.

Au cas où le projet ne serait pas retenu par la Commission du CBA pour une aide à la coproduction ou à la finition, le générique ainsi que toute communication autour du film devra mentionner « Ce film a été développé avec l'aide du C.B.A. (Centre de l'Audiovisuel à Bruxelles) ». Une fois le film terminé l'AUTEUR·ICE-REALISATEUR·ICE et/ou le-la PRODUCTEUR·ICE s'engagent à fournir au CBA le matériel précisé à l'annexe 2 à des fins de promotion et d'archivage.

9) L'aide sera versée au-la PRODUCTEUR·ICE, par tranches sous forme de notes de remboursements de frais liés aux repérages, à l'écriture et au développement du film cité ci-dessus, dûment justifiées, à définir de commun accord. Ces tranches seront versées par le CBA sur le numéro de compte du-de la Producteur ·ice BE.....

- **Une première tranche** d'un montant de **#1ERE TRANCHE# (80%)** sera versée à la signature de la présente, sur base d'un planning de travail et de dépenses joint à la présente en annexe 1.
- **Une deuxième tranche** de **#2EME TRANCHE# (20%)** sera versée lors de la remise d'un rapport d'écriture / développement ou d'un dossier de production du film ainsi que de la remise des comptes justifiés.

10) L'aide versée devra impérativement être consacrée par le PRODUCTEUR au projet précité. Seuls les frais inhérents aux repérages, à l'écriture et au développement du projet seront recevables.

11) En cas de non-respect des conditions précisées ci-dessus, le montant de **#MONTANT ACCORDE#** sera remboursable par le-la PRODUCTEUR·ICE dans un délai de 15 jours ouvrables à dater de sa notification par le CBA au n° de compte du CBA BE34 0681 0477 6090 auprès de BELFIUS BANQUE S.A.

12) Tout différend ayant trait à l'exécution de la présente convention, à défaut d'être réglé par une conciliation préalable, sera soumis aux juridictions compétentes de l'arrondissement de Bruxelles, en langue française.

Fait à Bruxelles, le #DATE#  
en autant d'exemplaires que de parties.

Les représentant-es des soussigné-es faisant précéder leur signature de la mention manuscrite "lu et approuvé".

Pour le CBA,  
Javier PACKER-COMYN,  
Secrétaire général

Pour #NOM SOCIETE DE  
PRODUCTION#  
#NOM PRODUCTEUR#

**ANNEXE 1 : Planning de travail et de dépenses.**

EXEMPLE DE CONVENTION ECRITURE

**ANNEXE 2 : Contrat de cession de droits entre l'AUTEUR·ICE·REALISATEUR·ICE et le.la PRODUCTEUR·ICE pour le projet.**

EXEMPLE DE CONVENTION ECRITURE

### **ANNEXE 3 : Liste de matériel à livrer en cas de non coproduction du film terminé (cfr art 7).**

#### **FICHIERS FILM**

- **CARACTÉRISTIQUES**

- Uniquement format Quicktime (.mov) PAS de MXF.
- PRORES HQ 444 ou PRORES HQ 422 (en fonction de la version la plus proche du format original)
- Résolution : 3840x2160 ou 1920x1080px, 25 i/s
- Son : 48kHz, 16 bits - Mix : 5.1 et/ou stéréo
- Facultatif : MP4 de chaque version :
- HD, 1920x1080, CBR 25 Mbits/s, Son stéréo, 48kHz, 320Kbits/s
- HD, 1920x1080, CBR 10 Mbits/s, Son stéréo, 48kHz, 320Kbits/s

- **PRORES VERSION INTERNATIONALE 5.1 et/ou STEREO**

Titre original, génériques début et fin, sans aucun titre, ni sous-titre dans l'image. Audio sur une piste Final Mix sans commentaire avec musique, ambiance, sans voix off (V Int) et une piste Final Mix avec commentaire et musique.

- **SOUTITRES** .SRT .STL ou .XML des sous-titres en français, anglais et toutes les autres langues disponibles.

#### **BANDE-ANNONCE - TRAILER**

- **CARACTÉRISTIQUES**

- Uniquement format Quicktime (.mov) PAS de MXF.
- PRORES HQ 444 ou PRORES HQ 422 (en fonction de la version la plus proche du format original) Résolution : 3840x2160 ou 1920x1080px, 25 i/s
- Son : 48kHz, 16 bits - Mix : 5.1 et/ou stéréo
- Facultatif : MP4 de chaque version :
- HD, 1920x1080, CBR 25 Mbits/s, Son stéréo, 48kHz, 320Kbits/s
- HD, 1920x1080, CBR 10 Mbits/s, Son stéréo, 48kHz, 320Kbits/s
- Version Image DCP si disponible

- **BANDE-ANNONCE TRAILER PRORES VERSION INTERNATIONALE**

+ .SRT .STL ou .XML des sous-titres en français, anglais et toutes les autres langues disponibles.

#### **DCP**

- **IMAGE DISQUE DU DCP ou DCP HDD PHYSIQUE**

VOstFR et VOstEN, mix 5.1 et/ou stéréo. Sous-titres séparés ou incrustés. Soit tout dans un dossier, soit dossiers séparé

#### **MATERIEL PROMOTIONNEL**

- 1 Fiche technique détaillée en français et en anglais comprenant un synopsis long (max. 15 lignes - 900 signes) et un synopsis court (max. 4 lignes - 240 signes) en français et en anglais, équipe technique, coproducteurs.
- 3 photos promotionnelles du Film et 1 photo du-de la réalisateur-ice (droits d'exploitation inclus) en format TIFF/JPEG (300 dpi minimum)
- Filmographie du-de la réalisateur-ice en français et en anglais.
- Bio du-de la réalisateur-ice en français et en anglais (max. 15 lignes - 900 signes) avec coordonnées complètes actualisées.

EXEMPLE DE CONVENTION ECRITURE